



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'ALLONS
Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du SAMEDI 04 Juin 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT - DEUX, le samedi 04 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Mesdames Josiane GRIMAUD et Chantal MARTEL et Messieurs Bernard AUDIER, Claude CAUVIN, Régis GALFARD, Serge GUICHARD, Fabien LORENZI, Patrick MAURIN et Jean-Marie PAUTRAT.

M. Régis GALFARD a donné pouvoir à M. Jean Marie PAUTRAT, et M. Kevin IACOBBI a donné pouvoir à M. Christophe IACOBBI

Secrétaire de Mairie :

Mme Katia GALFARD

Secrétaire de Séance:

M. Serge GUICHARD.

➤ *Avant l'ouverture de la réunion Monsieur le Maire rappelle l'ordre des permanences pour le deuxième tour des élections législatives du 12 juin 2022.*

Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (23 avril 2022)

▶ *Aucune remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 11 voix.*

2. Point travaux compteurs / Appel d'offre

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal des résultats de la consultation d'appel d'offre concernant les travaux d'installation des compteurs. Comme l'on pouvait s'y attendre la commune subit une forte augmentation du coût des travaux (environ 35 000 €).

Il informe les membres du conseil du choix de la Commission d'Appel d'offre à savoir l'entreprise "Maurel TP". Il propose d'affecter une somme prévue au budget sur les Canalisations de desserte des campagnes vers cette opération.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande si ce transfert allait obérer les autres projets d'investissements. À cela, Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas d'impact et précise que cela fera l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE à l'unanimité soit 11 voix, d'attribuer les travaux à l'entreprise "Maurel TP".**

3. Décisions modificatives DM1

➤ Monsieur Serge GUICHARD, deuxième adjoint en charge des finances présente la décision modificative suivante :

◆ DM1 : Budget « Investissement Eau de la Commune » : transfert d'opération à opération

Réduction de 40 000 € de l'opération "Desserte des Campagnes" et ajout de 40 000 € dans l'opération "Compteurs".

► **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

DÉCIDE à l'unanimité soit 11 voix, de procéder au vote de virements de crédits (VC) suivants, sur le budget de l'exercice 2022 :

CRÉDITS À OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
23 / 2315 / 2104	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €
	TOTAL	2 000,00 €

CRÉDITS À RÉDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
23 / 2315 / 2103	Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00 €
	TOTAL	40 000,00 €

4. Délibération de soutien de l'Association des Maire Ruraux à la résolution intitulée « La ruralité et la commune sont une chance pour restaurer la confiance et libérer l'énergie des territoires » adoptée à l'unanimité le 14 mai 2022 lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Maires Ruraux de France, ainsi qu'aux 100 propositions concrètes annexées.

➤ Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la résolution de l'Association des Maires Ruraux de France.

➤ Il en donne la lecture :

« Il y a quatre ans, en décembre 2018, les « Cahiers de doléances et de propositions » ont été ouverts par le dévouement de milliers de maires ruraux puis rejoints par tous, pour donner la parole à nos concitoyens.

Symptôme de la défiance montante, les électeurs ruraux ont envoyé une nouvelle fois un message très clair lors de l'élection présidentielle. Il convient de porter une attention au fort mécontentement, et d'inverser le sentiment d'abandon en un mouvement d'espérance.

Les attentes exprimées pour l'accès aux services publics, le développement local et le besoin de démocratie, demeurent le socle d'une exigence qui émane de la population rurale. Elle représente 33 % du pays et occupe 88 % du territoire national.

La déraison et la révolte gagnent beaucoup d'esprits, faute de résultats et de réponses à des besoins élémentaires (accès aux soins, mobilité, formation, numérique, etc.).

Nous, Maires ruraux, relevons pourtant chaque jour l'immense défi de répondre aux attentes des habitants et offrir un horizon désirable.

Nous, Maires ruraux, avons une partie majeure de la clé, plus aujourd'hui qu'hier, pour maintenir une société du vivre ensemble, réussir la transition écologique, par la pratique concrète de la démocratie du faire.

Aujourd'hui, Nous, Maires ruraux de France, affirmons la nécessité de lire l'avenir de notre pays avec un regard nouveau sur la ruralité, en disant la place centrale de la Commune et de la ruralité dans le développement et la vie de notre pays.

De la Commune comme socle de la démocratie, comme lieu de la vitalité citoyenne, comme centre de l'organisation territoriale.

De la ruralité comme une chance encore largement inexplorée pour son apport à l'équilibre entre nos territoires.

Malgré certaines avancées dans les lois « Engagement et proximité » ainsi que « 3DS », la création d'un Ministère de la Cohésion des territoires et de son agence, l'élaboration d'un

Agenda rural, la nomination d'un Secrétaire d'Etat à la ruralité, nous en vivons au quotidien les insuffisantes concrétisations, souvent conséquences, des dispositions de la loi Notre et d'autres textes.

Il est nécessaire de corriger ces textes de loi car ils sont venus priver l'action publique de l'efficacité attendue par nos concitoyens, de l'agilité et de la subsidiarité nécessaire, en faisant le pari, obstiné et perdu, de prioriser les outils intercommunaux sur l'action de la commune. L'addition des deux reste la solution plutôt que l'entêtement à mettre la seconde sous tutelle.

Corriger ce cadre c'est prendre en compte les spécificités, les apports et aménités du monde rural : dans les dotations et dans l'organisation d'une coopération intercommunale qui doit laisser aux élus locaux le choix des compétences qu'ils souhaitent exercer en commun. Il reste urgent d'intégrer les notions d'espace et de géographie, pour sortir des seules logiques comptables et démographiques.

Tout cela doit se traduire dans la loi et dans la pratique d'un Etat devenu étranger à tout autre logique que celle qu'il impose, au détriment de l'écoute de l'expérience de tous les élus, dans le respect de chaque commune et de ses habitants.

Après « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain », l'action de l'État et du Parlement doit s'inscrire au cœur des territoires ruraux en appelant à se manifester des « villages d'avenir » présentant des projets accompagnés sur mesure.

Construire et retisser le lien au citoyen en passant par la Commune est la voie que nous proposons.

Cela sera possible partout avec des ruptures fortes et de profonds changements dans l'action de l'Etat, conséquences d'une action nouvelle des futurs parlementaires et du prochain Gouvernement. Continuer à changer de regard sur la ruralité est un préalable au retour de la crédibilité de l'action publique et de la confiance.

C'est fort de ces priorités, que Nous, Maires ruraux, appelons chacun de nos collègues à porter ces principes dans les échanges avec les candidats aux élections législatives et partager les « 100 mesures rurales » que nous présentons ce jour.

Nous le ferons nationalement auprès du Président de la République, du futur Gouvernement et du Parlement.

Que vivent la ruralité et les communes, petites Républiques qui font la grande ! »

➤ Monsieur le maire informe le Conseil municipal des 100 propositions annexées à la résolution.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT regrette que cette déclaration des Maires Ruraux de France n'ait pas été reprise par l'Association des Maires de France (ruraux et des agglomérations). Cela laisse présager un conflit d'intérêt.

➤ Monsieur le Maire donne quelques exemples où effectivement il peut y avoir des contradictions dans la défense des différents territoires.

► *Après lecture de la résolution et information faite sur les 100 propositions, le CONSEIL MUNICIPAL*

► *DÉLIBÈRE FAVORABLEMENT à l'ensemble du contenu de la résolution adoptée en AG de l'AMRF le 14 mai 2022.*

5. Point sur le Cimetière

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a dû refuser à Madame CEREFIS l'attribution d'emplacement dans le cimetière communal car il n'y a plus de tombes disponibles.

➤ Il propose d'agrandir le cimetière conformément aux plans du projet « cimetière / Garages » qui avait été étudié.

➤ Monsieur LORENZI met en avant la possibilité de chercher un autre terrain dans la commune pour réaliser un autre cimetière.

➤ Monsieur GUICHARD intervient en indiquant que la mise en place des procédures de gestion du cimetière devrait pouvoir nous permettre de récupérer des emplacements et qu'en conséquence l'agrandissement du cimetière actuel devrait suffire.

➤ Monsieur PAUTRAT indique que les nouvelles tendances vers la crémation, pourrait ne pas rendre nécessaire l'agrandissement du cimetière.

► ***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,***

DÉCIDE à la majorité (une abstention- M. PAUTRAT) l'agrandissement du cimetière.

6. Agrandissement du Centre de Secours de Saint André les Alpes

➤ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Saint André les Alpes qui sollicite une participation de la commune dans l'autofinancement des travaux d'agrandissement et rénovation du centre de secours.

Le montant estimatif des travaux se porte à 745 000 € HT. Monsieur le Maire est invité à participer à une réunion d'information le 8 juin 2022.

➤ Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de Monsieur le Maire de Moriez qui s'inquiète de la situation et de la participation des communes sans avoir été préalablement associées à la réflexion sur le projet d'agrandissement.

➤ Plusieurs conseillers municipaux s'interrogent sur le fait que toutes les options n'ont pas été présentées et qui auraient pu être moins onéreuses.

► **Après débat, les membres du Conseil Municipal confirment la non présence de la commune à cette réunion et regrette la démarche entreprise par la Commune de Saint André les Alpes.**

En l'état et faute de renseignements précis sur le montant de sa participation et le programme de travaux, la commune ne donnera pas une suite favorable à la participation.

7. Questions diverses

7.1 Transport Scolaire

➤ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Région sur le transport scolaire, qui fait état pour l'année scolaire 2022/2023 de la suppression de la ligne.

➤ Il ajoute que la Région a envoyé ce même courrier pour les communes de SENEZ, CLUMANC et NORANTE car l'effectif à ALLONS sera de 3 élèves.

▶ *Le Conseil Municipal:*

- ***RAPPELLE l'importance de la ligne pour les élèves et pour les habitants***

- ***DECIDE d'adresser un courrier commun au Président de la Région.***

➤ Monsieur le Maire informe qu'il joindra Monsieur David GEHANT, Vice-Président de la Région Sud- PACA pour l'informer de la situation.

7.2 État d'avancement de la mise en place des ruches communales

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT fait un point de situation aux membres du Conseil Municipal sur le projet des ruches communales.

La formation a eu lieu avec les 6 membres de l'équipe de volontaires. Ces derniers sont très motivés et sont aussi d'accord de donner "un coup de mains" pour l'entretien du jardin communal et de ses arbres fruitiers.

Ainsi 2 ruches sont maintenant implantées avec 2 essaims d'abeilles noires.

7.3 Panneaux d'informations sur les composteurs

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande également que l'on puisse mettre rapidement en place les panneaux d'informations sur les composteurs. D'autant plus, que de nombreuses erreurs de tri sont faites.

➤ Monsieur le Maire propose à Monsieur Bernard AUDIER de mettre en place ces panneaux et en priorité les deux situés dans le village.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 00.***

IACOBBI Christophe	CAUVIN Claude	GUICHARD Serge
GRIMAUD Josiane	AUDIER Bernard	MARTEL Chantal
MAURIN Patrick	PAUTRAT Jean Marie	GALFARD Régis
LORENZI Fabien	IACOBBI Kevin	